
Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon au sein de l'Association Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation (ACCOLAD)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'ACCOLAD a modifié ses statuts courant 1990 pour que les collectivités ayant une bibliothèque puissent en être membres.

La Ville de Besançon est responsable du plus gros réseau de bibliothèques de la Région Franche-Comté ; à ce titre, elle a été sollicitée pour entrer dans l'association.

Il convient donc de désigner un élu chargé de représenter la Ville au sein de l'ACCOLAD.

La 10^{ème} Commission propose que soit retenu le nom de M. Lionel RAGOT, Conseiller Municipal, membre de ladite commission.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, ratifie ce choix.